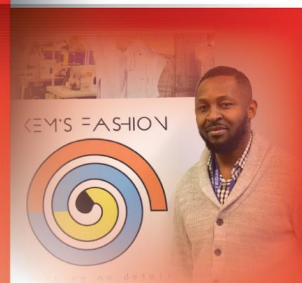
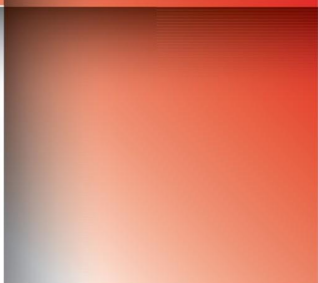


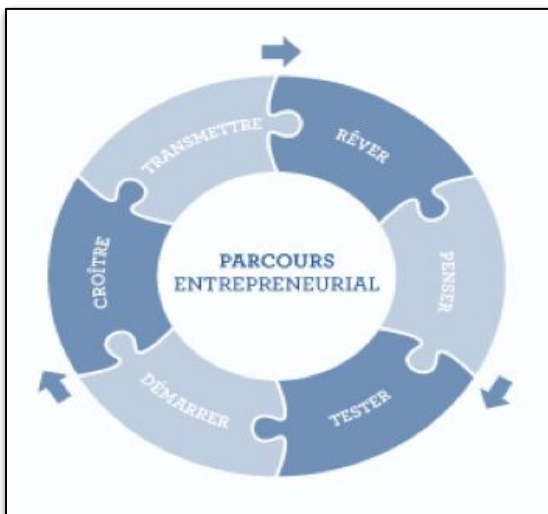
PASSEPORT *de l'entrepreneuriat*

VOUS ET VOTRE ENTREPRISE, ÉLÉMENTS CLÉS POUR DE BONNES BASES



Maintenant que vous avez pris le temps de mieux vous comprendre ainsi que vos forces et vos faiblesses, il est important de vous sensibiliser à certains éléments clés qui peuvent vous aider dans le développement de votre projet d'affaires.

Se lancer en affaires est une démarche qui devrait être entamée par étapes. L'entrepreneur qui se lance en affaires passe donc par un processus qui aboutit au projet d'entreprise, même si vous devez vous tenir prêt et prête à toute éventualité, changement et à revenir en arrière si les plans doivent être adaptés à la réalité du marché.



RÊVER - Au début, il y a le rêve que vous avez, parfois plusieurs idées de projets d'affaires, mais vous ne savez pas si l'entrepreneuriat est pour vous.

PENSER - Vous passez alors à la phase penser : le rêve commence à se matérialiser quand vous prenez la décision de vous lancer en affaires.

TESTER - Cependant, vous ne savez pas si c'est un bon projet et si cela peut fonctionner. Dans la phase de test, vous développez et disposez d'un modèle d'affaires en train d'être adapté par rapport à ce que vous découvrez du marché, de la concurrence et de la clientèle par exemple.

DÉMARRER - C'est ainsi que votre rêve prend la forme d'une entreprise ; le projet démarre. Dans cette phase, vous réalisez toutes ou la plupart des tâches de l'entreprise, vous vous consacrez à faire des ventes et votre modèle d'affaires s'adapte selon les réactions du marché.

CROÎTRE - Au fur et à mesure que l'entreprise réalise des ventes, elle atteint son seuil de rentabilité. Vous passez alors à la phase de croissance, durant laquelle vous prendrez conscience que vous devez avoir de bonnes compétences dans la gestion comptable et financière de votre entreprise. Le modèle d'affaires est éprouvé et ajusté avec les apprentissages du marché, vous avez obtenu du financement, avez plusieurs employés pour vous soutenir et vous êtes capable de verser un salaire récurrent à vos employés et à vous-même.

Notes



Quatre lignes horizontales pour prendre des notes.

TRANSMETTRE - Finalement, la phase transmettre peut prendre deux formes : la première, parce que vous avez fait votre propre parcours et êtes prêt à devenir un mentor pour d'autres entrepreneurs, et la deuxième, parce que vous souhaitez vous retirer et vendre son entreprise qui a une valeur ; vous réalisez alors un transfert d'expertise.

Plusieurs personnes restent dans le rêve, quelques-unes transforment ce rêve en idée, très peu structurent l'idée pour la convertir dans un projet d'entreprise et une plus petite proportion encore perdure pour croître avec leur entreprise.

Et surtout garder à l'esprit que ce modèle de progression est théorique, et des difficultés apparaissent et peuvent perdurer à chaque étape. Voir vous faire régresser ou échouer. Les études soulignent que le taux d'échec des jeunes pousses technologiques peut être aussi élevé que de 9 sur 10.

Comment vous préparer à réaliser ce rêve au Canada ?

Assurez-vous, peut-être même avant votre départ, de vous renseigner sur les points suivants qui vous aideront à déterminer si vous pourrez être entrepreneur et offrir les produits ou services que vous souhaitez. Assurez-vous également d'obtenir ces renseignements et ces informations directement de personnes expertes et spécialistes plutôt que de façon informelle, de la part d'amis, de membres de la famille ou de personnes de votre réseau par exemple. Ces derniers n'auront peut-être pas des informations à jour et la connaissance de toutes les lois alors que des personnes-ressources au sein des institutions et associations savent où faire les bonnes recherches.

- **Le statut légal pour devenir entrepreneur** : Vous pouvez lancer une entreprise au Canada, seul ou avec des partenaires. Toutefois, pour avoir accès à la plupart des services de soutien au démarrage d'entreprise, vous devez posséder le statut de résident permanent ou de citoyen canadien. Il existe aussi un statut spécial pour les entrepreneurs. Vous devez connaître votre statut légal avant d'entreprendre une démarche de démarrage d'une entreprise au Canada.
- **La reconnaissance des diplômes, des métiers et des cartes de compétence** : En tant qu'immigrant, faire évaluer et reconnaître les diplômes acquis à l'étranger est une démarche importante et essentielle. Il y a certaines catégories professionnelles comme les ingénieurs et les comptables qui peuvent être travailleurs autonomes sans détenir de licence, mais ils devront obtenir des évaluations des diplômes ou sur la reconnaissance d'acquis par exemple. Il existe des professions réglementées, comme les infirmiers, et des métiers spécialisés comme les plombiers, pour lesquels la loi exige l'obtention d'un certificat, d'un permis ou une inscription pour utiliser le titre réservé pour la profession ou avoir le droit exclusif de pratiquer cette profession. Ces règlements visent à protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens en veillant à ce que les professionnelles et professionnels satisfassent aux normes établies en matière de pratique et de compétences. Les règlements peuvent aussi être différents selon les provinces. Donc souvent, les nouveaux arrivants mais aussi les canadiens qui passent d'une province à l'autre devront repasser des examens, voire reprendre les études.

Notes

Tous les organismes de régulation professionnelle tels que l'ordre des comptables ou l'ordre des architectes peuvent exiger une évaluation formelle de vos titres et de vos diplômes pour vous délivrer une licence.

Pour connaître les professions réglementées dans la province/territoire, veuillez consulter https://www.cicic.ca/827/trouver_une_profession_resultats.canada?search=&cat=1&p=1

- **L'obtention de permis et licences.** Pour le lancement de votre entreprise, vous pourriez avoir besoin d'une variété de licences et de permis par divers ordres professionnels pour vous conformer à la réglementation gouvernementale. Par exemple, une entreprise œuvrant dans le secteur alimentaire aurait besoin d'une licence. Pour vous assurer d'avoir les licences requises pour un secteur d'activité spécifique, il vous serait utile de vous adresser à votre administration municipale pour en apprendre plus sur les exigences liées aux nouvelles entreprises.

Utilisez ce site <https://entreprisescanada.ca/fr/recherche-permis/> de permis et de licences pour savoir lesquels pourraient s'appliquer à votre entreprise.

- **La légalité de votre produit et services.** Assurez-vous de vous renseigner correctement sur la légalité du produit ou service que vous souhaitez offrir. C'est d'autant plus important dans le cadre de l'imports de marchandise pour lesquels vous devez être sûr qu'ils répondent aux normes canadiennes de santé et sécurité, de traçabilité, etc.
- **La validation de l'idée.** Vous pourriez avoir une idée très pertinente dans le cadre de votre environnement actuelle ou passée mais qui l'est moins dans le cadre de la société canadienne, soit que les besoins et les comportements d'achats sont différents, soit que la concurrence est plus forte ou le marché moins ouvert en termes de lois. Les projets d'entreprises dits « traditionnels » d'entreprise (restaurant, épicerie, nettoyage, etc.) ont un taux de fermeture élevé, en raison de la mauvaise validation ou du manque d'étude du marché.

Vouloir se lancer en affaires alors qu'on immigré dans un nouveau pays, c'est aussi complexe au niveau financier qu'au niveau personnel comme au niveau de l'entreprise. On le sait, quand on lance son entreprise, cela peut prendre un certain temps avant que les revenus enregistrés permettent de subvenir aux besoins essentiels. C'est pour cela que vous devez également vous pencher sur les points suivants :

Notes



Four horizontal lines for writing notes on a crumpled paper background.

- **Accéder à des prêts** : Selon que vous soyez en démarrage ou en croissance, sur une entreprise traditionnelle ou innovante, sur de la recherche et innovation ou en processus de création d'emploi, vous pourrez accéder à différentes sources de prêts auprès de banques, de caisses d'épargne, d'organismes de soutien ou d'investisseurs privés. Il sera toutefois essentiel de démontrer le sérieux et la viabilité de votre démarche tout autant que le potentiel de remboursement de l'entreprise. Faites vos recherches sur les différents types de financement et surtout demandez les dossiers à remplir, les critères d'éligibilité, etc. pour évaluer vos chances de les obtenir. Vous voulez mettre toutes les chances de votre côté. Les subventions existent mais sous de strictes conditions et pour des types d'investissements spécifiques et généralement dans le cadre de l'innovation et de l'exportation.
- **Saisir l'importance de l'historique de crédit et du score de crédit au Canada** : Le système de de crédit et de prêts au Canada est basé sur la capacité de mesurer la fiabilité d'une personne, son sérieux à gérer ses finances, à faire ses paiements et rembourser ses dettes. Pour cela, le Canada comme d'autres pays anglophones utilisent le score de crédit, un outil d'évaluation qui est rattachée à chaque habitant du Canada et est calculée à partir de nombreuses informations réunies et analysées par des organismes comme Equifax, <https://www.consumer.equifax.ca/personnel/>. A votre arrivée, vous n'aurez pas de score ou d'historique puisque aucun débiteur ne vous connaît encore. Cela peut compliquer votre accès à des financements, comme auprès des banques traditionnelles par exemple. En tant que chef d'entreprise, les banques regarderont le score de votre entreprise mais aussi votre score personnel. Prenez bien le temps de comprendre les règles du crédit et des prêts au Canada pour éviter de perdre du temps et de l'argent.
- **L'évaluation des coûts de la vie** : En raison de la précarité qui peut accompagner la vie de l'entrepreneur dans les premiers temps de son activité, prenez le temps d'évaluer votre budget et les dépenses que vous aurez à couvrir et d'identifier les solutions pour avoir les fonds nécessaires. Pensez a vous renseigner sur le prix des loyers, des garderies pour enfants, du transport, des épiceries et des assurances par exemple.
- **L'engagement et le soutien de votre famille et de votre entourage** L'entrepreneuriat n'est pas une voie professionnelle « par défaut ». Se lancer en affaires s'accompagne de sacrifices et l'entrepreneur doit être conscient qu'il/elle devra travailler fort. Souvent, les entrepreneurs dédient plus de 50 heures par semaine à leur entreprise. Il faut que l'aventure entrepreneuriale soit le mieux accepté possible par l'entourage pour gérer au mieux les difficultés et les restrictions temporaires pour votre disponibilité, les finances, ou la possibilité de vacances.

Notes



Four horizontal lines for writing notes on a white background with a crumpled paper texture.

- **Et bien sûr, la connaissance de l'anglais** : Enfin et à nouveau, il est fort possible que la connaissance de l'anglais vous soit indispensable pour le succès à court terme de votre entreprise. A part quelques exceptions d'entreprises de services, le marché unilingue francophone ne permettra pas de soutenir un revenu suffisant à court terme. Pensez donc à évaluer votre anglais et en accélérer l'apprentissage avant votre arrivée. Il existe de nombreuses ressources en ligne pour améliorer votre niveau de compréhension orale et d'expression, votre vocabulaire, y compris d'affaires. Vous pourriez également avoir accès à des cours gratuitement à votre arrivée, selon votre statut d'immigration.



Notes



Vous désirez des informations supplémentaires. Contactez le RDÉE Canada ou l'un des organisations membres de son réseau.

Alberta

Conseil de développement économique de l'Alberta
8627, 91e rue (Marie-Anne-Gaboury), bur. 140
Edmonton, AB, T6C 3N1
Tél: (780) 414-6125
lecdea.ca

Colombie-Britannique

Société de développement économique de la Colombie-Britannique
220-1555 W 7th Ave, Vancouver, BC V6J 1S
Tél: (604) 732-3534
sdecbb.com

Île-du-Prince-Édouard

Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Île-du-Prince-Édouard
48, chemin Mill, C.P. 7
Wellington (Î.-P.-É.) C0B 2E0
Tél: (902) 854-3439
rdéeipe.net

Manitoba

Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
200 - 614, rue Des Meurons
Winnipeg, Manitoba R2H 2P9
Tél: (204) 925-2320
cdem.com

Nouveau-Brunswick

Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick
1040, rue du Parc, unité 3
Paquetville, NB E8R 1J7
Tél: (506)764-9876
rdée-nb.com

Nouvelle-Écosse

Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse
1809, rue Barrington, bureau 902
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K8
Canada
Tél : (902) 424-7230
cdene.ns.ca

Nunavut

Carrefour Nunavut
Bldg, 723 Nunavut, Iqaluit, NU X0A 0H0
Tél : (844) 532-9383
carrefournunavut.ca

Ontario

Société économique de l'Ontario
214, chemin Montréal, bureau 202,
Ottawa (Ontario) K1L 8L8
Tél: (613) 590-2493
seo-ont.ca

Saskatchewan

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan
1440 9th Ave N, Regina, SK S4R 0E6
Tél: (306) 566-6000
cecs-sk.ca

Saskatchewan

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan
1440 9th Ave N, Regina, SK S4R 0E6
Tél: (306) 566-6000
cecs-sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador
65, Ridge road, bureau 245, St. John's (TNL) A1B 4P5
Tél : (709) 726-5976
rdeetnl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest
Diamond Plaza Building 5204 50th Avenue #102, Yellowknife, NT X1A 1E2
Tél: (867) 873-5962
cdeetno.com

Yukon

Association franco-yukonnaise
302 Strickland St, Whitehorse, YT Y1A 2K1
Tél: (867) 668-2663
afy.yk.ca

RDÉE Canada

1 rue Nicholas bur. 606
Ottawa, ON
K1N 7B7
Tél: (613) 244-7308
rdée.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada

Visiter : espaceentrepreneurs.com pour des informations supplémentaires
©2019-Tous droits réservés au RDÉE Canada

